

TRIONS TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS

Vous pouvez déposer tous vos emballages et papiers sans exception dans les bacs de tri.

1

**C'EST UN
EMBALLAGE
OU UN PAPIER?**

DANS LE BAC
DE TRI

2

**INUTILE
DE LAVER
L'EMBALLAGE**

IL SUFFIT DE
BIEN LE VIDER

3

**DÉPOSEZ VOS
EMBALLAGES
SÉPARÉS LES UNS
DES AUTRES DANS
LE BAC ET SANS SAC**

À TRIER



Emballages en plastique



**TOUS LES
EMBALLAGES
EN PLASTIQUE,
MÉTAL, CARTON
ET TOUS LES
PAPIERS**



Papiers



Emballages en carton



Emballages en métal



À TRIER

**TOUS LES
EMBALLAGES
EN VERRE**



Bouteilles en verre



Pots, bocaux et flacons en verre



À JETER



Ordures ménagères



Objets en plastique



Vaisselle cassée



AUTRES DÉCHETS À RAPPORTER DANS UN POINT DE COLLECTE ADAPTÉ

✉ atd1@terredeprovence-agglo.com ✉ atd2@terredeprovence-agglo.com

☎ 04.32.61.96.38

Retrouvez toutes les règles de tri
de votre commune



Disponible sur
Google Play

Disponible sur
l'App Store

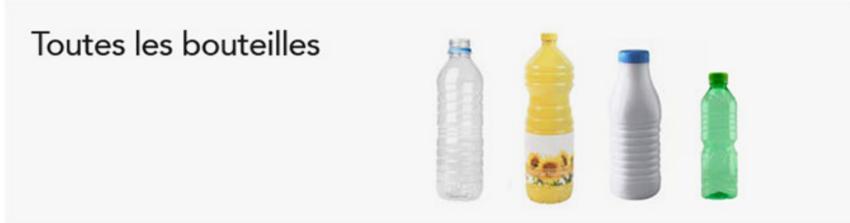


Terre
de Provence
agglomération

CITEO



En plus des papiers et des emballages en carton, aluminium, acier et verre, **vous pouvez désormais trier la totalité de vos emballages en plastique.**



LES BONS GESTES :
 Bien les **vider**, inutile de les **laver**, déposer dans le bac **séparés** les uns des autres et sans sac.

+ d'emballages triés, c'est + de matière à réutiliser !

